

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

2^e SESSION, 41^e LÉGISLATURE, ONTARIO
66 ELIZABETH II, 2017

Projet de loi 128

(Chapitre 32 des Lois de l'Ontario de 2017)

Loi proclamant le Jour de Lawren Harris

Coparrains :

M. J. Bradley
M. P. Hatfield
M^{me} J. Munro

1 ^{re} lecture	2 mai 2017
2 ^e lecture	11 mai 2017
3 ^e lecture	12 décembre 2017
Sanction royale	14 décembre 2017



Loi proclamant le Jour de Lawren Harris

Préambule

Peintre canadien né à Brantford (Ontario) et fils d'une grande famille d'industriels, Lawren Harris est reconnu comme ayant été à l'origine même de la création du Groupe des Sept. Lawren Harris et les autres membres du Groupe des Sept ont été les précurseurs d'un style de peinture typiquement canadien. Reconnue dans le monde entier, l'oeuvre de Lawren Harris, qui comporte de nombreux paysages ontariens peints tout au long de la carrière du peintre, fait partie intégrante de l'art canadien.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Jour de Lawren Harris

1 Le 23 octobre de chaque année est proclamé Jour de Lawren Harris.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2017 sur le Jour de Lawren Harris*.

NOTE EXPLICATIVE

*La note explicative, rédigée à titre de service aux lecteurs du projet de loi 128, ne fait pas partie de la loi.
Le projet de loi 128 a été édicté et constitue maintenant le chapitre 32 des Lois de l'Ontario de 2017.*

Le projet de loi proclame le 23 octobre de chaque année Jour de Lawren Harris.